

Quatre logements sur 1 000 cambriolés en Bretagne en 2022, le plus souvent dans les communes urbaines plus aisées

Insee Flash Bretagne • n° 97 • Mai 2023

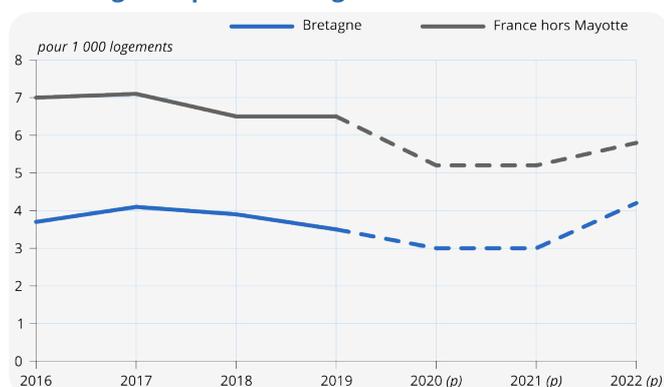
En 2022, en Bretagne, plus de 8 000 cambriolages ou tentatives de cambriolage de logements sont enregistrés par les services de gendarmerie et de police nationale, soit un cambriolage pour 240 logements. Quoique toujours nettement inférieur à la moyenne nationale, le taux de cambriolage connaît une forte hausse en 2022 et dépasse son niveau d'avant la crise sanitaire. L'aire d'attraction de Rennes a un taux de cambriolages inférieur à celui de l'ensemble des aires d'attraction des villes françaises de même taille. Dans la région, le taux de cambriolages est plus important dans les communes urbaines de densité intermédiaire et dans celles où le niveau de vie médian des habitants sont les plus élevés.

Un logement sur 240 cambriolé en 2022

En 2022, 8 160 cambriolages ou tentatives de cambriolage sont portés à la connaissance des services de police ou de gendarmerie sur le territoire breton ; cela représente un logement cambriolé sur 240. Enregistrant ainsi 4,2 cambriolages pour 1 000 logements, la Bretagne se situe au 11^e rang des 17 régions françaises hors Mayotte sur cet indicateur.

Les quatre départements bretons ont un taux de cambriolages pour 1 000 logements inférieur à la moyenne nationale (hors Mayotte), qui est de 5,8 ‰. Il n'existe par ailleurs que peu de disparités entre eux : ce taux est de 3,4 ‰ dans les Côtes-d'Armor, 3,7 ‰ dans le Finistère et 4,7 ‰ en Ille-et-Vilaine comme dans le Morbihan. Dans la région, huit habitants sur dix vivent dans une commune où le taux de cambriolages pour 1 000 logements est inférieur à la moyenne nationale.

► 1. Cambriolages ou tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements entre 2016 et 2022



(p) : données provisoires (courbes en pointillé).

Note : Pour les années 2020, 2021 et 2022, les taux sont calculés à partir du nombre de logements de 2019, dernier millésime disponible. Pour les années antérieures, ils sont obtenus avec le nombre de logements de l'année correspondante.

Lecture : En 2016, il y a eu 3,7 cambriolages ou tentatives de cambriolage enregistrés pour 1 000 logements en Bretagne et 7,0 pour 1 000 au niveau national (hors Mayotte).

Sources : SSMSI, base communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales ; Insee, recensements de la population 2016 à 2019.

Malgré un fort rebond enregistré en 2022, le taux régional de cambriolages pour 1 000 logements demeure nettement inférieur à la moyenne nationale

Sur toute la période de 2016 à 2022, le taux de cambriolages pour 1 000 logements est nettement plus faible en Bretagne qu'au niveau national ► figure 1.

L'évolution du nombre de cambriolages de logements n'est pas régulière sur cette période et la tendance bretonne est relativement similaire à la tendance nationale. En Bretagne, le nombre de cambriolages augmente de près de 900 faits entre 2016 et 2017, pour atteindre 7 800 infractions. Cette hausse est notamment portée par une forte poussée en Ille-et-Vilaine, qui compte 700 cambriolages supplémentaires en 2017. Un recul des cambriolages s'observe ensuite jusqu'en 2020, en Bretagne comme au niveau national. Dans la région, le plancher atteint en 2020 et 2021 (années marquées par des épisodes de confinement), d'environ 5 780 cambriolages annuels, est suivi par un fort rebond en 2022. Ce sursaut après la période épidémique se manifeste dans toute la France (+11,4 % hors Mayotte) mais il est cependant bien plus important en Bretagne (+2 370 faits enregistrés, soit +41,1 %).

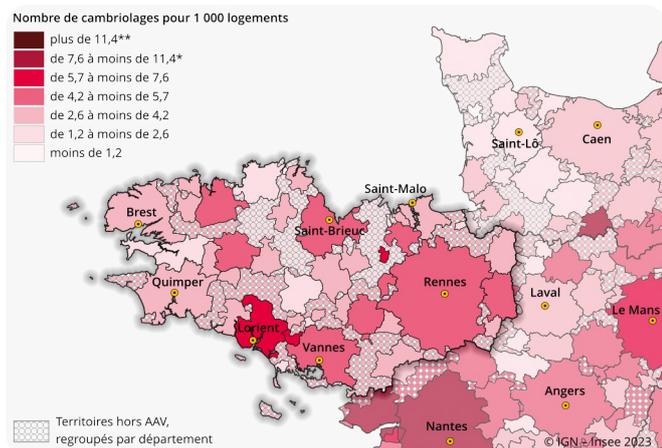
L'Ille-et-Vilaine et le Morbihan sont les départements qui contribuent le plus fortement à cette croissance au niveau régional, avec des évolutions respectives de +49,9 % et +45,0 % entre 2021 et 2022. Toutefois, le rebond est marqué aussi dans le Finistère et les Côtes-d'Armor, avec une hausse de près de 32,5 % dans ces deux départements.

Globalement sur l'ensemble de la période étudiée, la Bretagne et les Pays de la Loire sont les deux seules régions où le nombre de cambriolages en 2022 dépasse celui de 2016.

La concentration des cambriolages est plus faible dans l'aire d'attraction de Rennes qu'elle ne l'est dans les autres aires d'attraction des villes de même taille

En 2022, 2 020 cambriolages ont été enregistrés dans l'aire d'attraction de la ville (AAV) de Rennes. Cela représente 24,7 % des cambriolages de la région, dans cette AAV qui compte 18,9 % des logements bretons. Au niveau national, les grandes

► 2. Taux de cambriolage par aire d'attraction des villes (AAV) en Bretagne en 2022



* : pas d'AAV dans cette tranche en Bretagne.

** : pas d'AAV dans cette tranche en Bretagne ni dans les régions limitrophes.

Sources : SSMSI, base communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales ; Insee, recensement de la population 2019.

agglomérations concentrent généralement davantage les cambriolages. En effet, 27,9 % des cambriolages ont lieu dans une AAV de plus de 700 000 habitants (hors AAV de Paris), alors que celles-ci représentent 18,5 % des logements. Ces grandes AAV françaises enregistrent un taux de cambriolages de logements de 8,7 ‰. En regard, le taux de cambriolages de l'AAV de Rennes est de 5,4 ‰, un peu plus faible que celui de l'AAV de Lorient (6,4 ‰), qui est l'AAV bretonne de plus de 200 000 habitants avec le taux de cambriolages le plus élevé ► figure 2.

En Bretagne, les cambriolages sont plus fréquents dans les communes de densité intermédiaires...

En France (hors Mayotte), le taux de cambriolages est corrélé à plusieurs caractéristiques territoriales, notamment le **degré de densité des communes** [Milin, Silhol, 2023]. En Bretagne, comme au niveau national, les cambriolages sont plus fréquents dans les communes urbaines (4,9 cambriolages pour 1 000 logements) que dans les communes rurales (3,6 ‰).

► Définitions

Le **cambriolage de logement** est un vol dans un local d'habitation, aggravé quand il est commis par effraction, ruse ou escalade. L'usage de fausses clefs pour entrer dans les lieux est assimilé à une effraction. La **tentative de cambriolage** (acte manqué, interrompu, etc.) est considérée par la justice comme une infraction caractérisée, elle sera donc jugée au même titre qu'un cambriolage « abouti ».

L'**aire d'attraction d'une ville (AAV)** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un **pôle** de population et d'emploi, et d'une **couronne** qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée **commune-centre**. Les aires sont classées en quatre catégories selon le nombre total d'habitants de l'aire. Plus de précisions sur insee.fr.

Le **degré de densité d'une commune** correspond à son classement dans une des catégories « urbain dense », « urbain de densité intermédiaire », « rural périurbain » et « rural non périurbain ». Cette typologie est issue du croisement de la grille communale de densité (basée sur la distribution de la population sur des carreaux de 1 km de côté) et du zonage en aires d'attraction des villes.

Le **niveau de vie** d'un ménage est égal à son revenu disponible (revenu dont il dispose pour consommer et épargner) divisé par le nombre d'unités de consommation pour assurer une comparabilité entre des ménages de taille ou de composition différents. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie **médian** d'une commune est le seuil au-dessous duquel se situe la moitié de ses habitants.

Le 1^{er} **quartile** (respectivement 3^e) de niveau de vie est celui au-dessous duquel se situe 25 % de la population française (respectivement 75 %).

Or, si au niveau national les communes urbaines denses enregistrent un taux de cambriolages plus élevé (7,6 ‰) que les communes urbaines de densité intermédiaire (5,4 ‰), en Bretagne, il est à l'inverse plus faible dans les communes urbaines denses (4,7 ‰) que dans les communes urbaines de densité intermédiaire (5,1 ‰).

Cette particularité régionale est également illustrée par le fait que les communes-centres des cinq AAV bretonnes de plus de 200 000 habitants (Rennes, Brest, Quimper, Lorient et Saint-Brieuc) ont un taux de cambriolages un peu plus faible (4,4 ‰) que les autres communes composantes de ces AAV (autres communes du pôle et couronne), pour lesquelles le taux moyen est de 5,1 ‰.

... et dans celles où le niveau de vie des habitants est plus élevé

Le **niveau de vie** médian des habitants d'une commune est également corrélé au taux de cambriolage. Dans les communes bretonnes dont le niveau de vie médian se situe sous le premier **quartile** national de niveau de vie (19 700 €), le taux de cambriolage est de 3,0 ‰, tandis qu'il atteint 5,7 ‰ dans les communes dont le niveau de vie médian est supérieur au troisième quartile (24 000 €). ●

Gabrielle Gallic, Emmanuel Granier (Insee)

Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les services de police nationale et les unités de gendarmerie rédigent des procédures relatives à des infractions. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte, un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité. Les cambriolages et tentatives de cambriolage de logements étudiés dans cette publication sont issus de la base statistique communale produite par le SSMSI à partir de ces enregistrements. Cette publication régionale s'accompagne de deux publications nationales dans les collections de l'Insee et du SSMSI ► Pour en savoir plus.



Le SSMSI

► Sources

Le nombre de cambriolages et tentatives de cambriolage de logements par commune de commission est issu de la **base statistique communale de la délinquance** enregistrée par la police et la gendarmerie nationales (SSMSI). Seuls les cambriolages portés à la connaissance des forces de sécurité intérieure sont inclus dans ces données. Selon l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité* du SSMSI, 69 % des victimes de cambriolages déposent plainte auprès des forces de l'ordre, contre 33 % pour les tentatives de cambriolage. Les caractéristiques des communes sont issues du **recensement de la population 2019** et du **fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019** (Insee). Les taux de cambriolages communaux en 2020, 2021 et 2022 sont obtenus à partir du nombre de cambriolages des années correspondantes et du nombre de logements en 2019 (dernier millésime disponible). Pour les années antérieures, ils sont obtenus avec le nombre de logements de l'année correspondante. Enfin, les données de Filosophi n'étant pas disponibles pour Mayotte, les résultats sont présentés pour la France hors Mayotte.

► Pour en savoir plus

- Milin K. (SSMSI), Silhol J. (Insee), « Moins de cambriolages de logements depuis la crise sanitaire sur une majeure partie du territoire », *Insee Focus* n° 299, mai 2023.
- Milin K. (SSMSI), « Davantage de cambriolages de logements enregistrés dans les communes urbaines, aisées et voisines de fortes inégalités sociales », *Interstats Analyse* n° 60, mai 2023.
- SSMSI, « Les cambriolages et tentatives de cambriolage de résidences principales », *Interstats*, Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité », décembre 2019.

Insee Bretagne :
35, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES CEDEX

Directeur de la
publication :
Éric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantisidis

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Maquette :
Nathalie Noël

ISSN 2427-9013

© Insee 2023
www.insee.fr

Twitter @InseeBretagne

